

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 février 2024.

Suite à la convocation en date du 31 janvier 2024, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mardi 06 février 2024 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

### Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Dominique **BARRAULT**, Céline **CONTAUT**, Pascal **DOYEN**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Mélanie **LACOMME**, Éric **BOURGEOIS**, Isabelle **STUDER**, Cécile **PERRIN**.

Absents : Brigitte **ROY**, Miguel **BALLOT**.

Pouvoirs : Brigitte **ROY** donne pouvoir à Dominique **BARRAULT**.

Secrétaire de séance : Isabelle **STUDER**.

### L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération sur une décision modificative de budget.
2. Délibération sur les déclarations préalables concernant les clôtures.
3. Orientations budgétaires 2024.
4. Affaires diverses et informations.

A/ Le maire demande au Conseil de rajouter une délibération concernant une demande de subvention au titre de la DETR.

**Adopté** à l'unanimité.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

**Adoptée** à l'unanimité.

A/ Délibération concernant une demande de subvention au titre de la DETR.

Présentée par Benoît **BASSAC**

Une subvention a déjà été accordée sur les deux premières tranches de rénovation de l'éclairage public. Une première demande de subvention a été faite au titre des « fonds verts » pour les deux tranches suivantes : 2024 et 2025. Sur l'avis de la Sous-préfecture, il est conseillé de déposer également une demande de subvention au titre de la DETR.

Devis estimatif pour les deux tranches : 46 975.51€ HT

Le taux de subvention sollicité est de 40%, soit : 18 790.20€

**Adoptée** à l'unanimité.

1. Délibération sur une décision modificative de budget.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Délibération technique sur un trop perçu de 134 euros en 2020.

La somme a été mandatée, et rejetée car le chapitre 067 article 673 n'était pas crédité.

Il faut donc créditer le chapitre de 134 euros avant de mandater la somme qui sera prise sur le chapitre 065.

Chapitre 065 : - 134

Chapitre 067 : + 134

**Adoptée** à l'unanimité.

## 2. Délibération sur les déclarations préalables concernant les clôtures.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le code de l'urbanisme ne prévoit que partiellement les déclarations préalables (DP) concernant les clôtures. Pour remédier à cet état de fait, et pour respecter le règlement intérieur du PLU, le Conseil doit se prononcer sur l'obligation de déposer une DP concernant les travaux de clôtures.

**Adoptée** à l'unanimité.

## 3. Orientation budgétaire 2024.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le budget primitif sera présenté en séance du Conseil le 19 mars prochain. Afin de préparer au mieux ce budget, le Maire expose les différentes possibilités qui s'offrent à la commune. En plus de la poursuite de l'éclairage public et de la rénovation des bâtiments des services techniques, une liste d'investissements à mener est établie par le Conseil. Les priorités seront définies ultérieurement en vue de l'élaboration du budget primitif 2024. L'intégralité de la liste ne pourra pas être retenue sur 2024.

## 4. affaires diverses et informations.

### **Tour d'agenda avec les dates à fixer sur les prochaines activités :**

01/04/24 : Chasse aux œufs.

06/04/24 : Opération « berges saines » (responsable Pascal **DOYEN**).

08/05/24 : 80 ans de la libération.

26/05/24 : Brocante de Marcilly.

01/06/24 : Remise des cartes électorales aux marcillons nouvellement majeurs.

09/06/24 : Élections européennes.

29/06/24 : Remise des dictionnaires aux élèves rentrant en 6ème (responsable Céline **CONTAUT**).

14/07/24 : Fête nationale et buffet républicain.

27 et 28/07/24 : Fête patronale.

Du 19/09 au 21/09/24 : Exposition ASCM, section histoire et patrimoine.

11/11/24 : Cérémonie du 11 novembre et repas des aînés.

21/12/24 : Distribution des colis des aînés.

Les manifestations feront l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux de la commune, à la poste et à la boulangerie.

### **Frelons asiatiques :**

Présenté par Albert **DESVÉRONNIÈRES**

Pour lutter contre l'installation de nouveaux nids de frelons asiatiques il est nécessaire de réaliser un piégeage de printemps, destiné à capturer les « fondatrices » (frelons qui construisent les nouveaux nids).

La commune a acheté des pièges à frelons, photo jointe. Ils seront mis en place par les conseillers municipaux, les employés communaux et certains marcillons qui adhèrent au projet. Pour votre sécurité, ne pas toucher aux pièges.



### **Jardins solidaires :**

Présenté par Pascal **DOYEN**, Cécile **PERRIN** et Isabelle **STUDER**.

Cinq parcelles sur douze sont déjà réservées. Le règlement des jardins « des Chenevières » est en phase de finalisation. L'aménagement des terrains est à la charge de la commune. Une subvention des fonds « leader » européens est en cours. Dans un premier temps les jardins seront gérés par la commune. Le but à terme est que les jardins fonctionnent sous une forme associative.

**Affichage « les délices d'autrefois » :**

Présenté par Cécile **PERRIN** et Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

Deux pancartes signalant la boulangerie sont en cours de réalisation pour être installées sur la vélo voie.

**Point sur les préconisations de sécurité routière à mettre en œuvre sur la D50 :**

Présenté par Benoît **BASSAC**.

Une écluse « test » a été installée sur la route de Sézanne, pendant le mois de février, dans le but de faire ralentir les véhicules. Si le test est concluant, l'écluse sera définitive et complétée d'une zone 30 à l'intérieur du village selon les préconisations du service de la sécurité routière du département. Le fonctionnement des feux sera modifié en conséquence.

**PLU :**

Présenté Dominique **NOLLEZ** et Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

Suite à l'enquête publique et aux remarques des personnes publiques associées (PPA), les dernières corrections sur le projet du PLU ont été apportées au document final. Il sera transmis prochainement à la Préfecture avant d'être approuvé définitivement par le Conseil.

**Convocation des commissions :**

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Toutes les commissions se réuniront avant l'adoption du budget primitif 2024.

Voierie :	12 février à 10H
Espaces verts :	16 février à 10H
Bâtiments communaux :	20 Février à 10H
Fêtes et Evènements :	21 février à 18H30
Communication et information :	28 février à 18H30
Finance budget :	date à préciser
Bois et peupliers :	date à préciser

**Tour de table :**

Dominique **NOLLEZ**.

Les devis définitifs concernant la réfection de la rue du fossé de Braux, chaussées, trottoirs et écoulement sont arrêtés. La part de la commune s'élève à 60 000 euros. Ces travaux ne pourront pas se faire sur les fonds propres de la commune et nécessiteront un emprunt. Le conseil est plutôt favorable à l'emprunt sous réserve de précisions sur la capacité de remboursement de la commune.

Le maire ajoute qu'il faut attendre la clôture de la comptabilité 2023 avant de contacter des organismes financiers qui donneront la capacité d'autofinancement de la commune et donc la capacité de rembourser un emprunt.

Les services techniques doivent continuer à boucher les nids de poules sur la voirie avec de l'enrobé à froid à prendre à la CCSSOM.

Dominique **BARRAULT**.

Une modification du fonctionnement des Conseils municipaux est en discussion au niveau de l'État.

Éric **BOURGEOIS**.

SDIS : Six poteaux incendie et trois sites de pompage sont recensés sur la commune

ZRR : La commune n'est plus classée en zone de revitalisation rurale, elle est cependant classée en commune « rattrapable ». Une demande sera faite au Préfet de la Marne pour revenir au classement initial.

Cécile **PERRIN**.

Lors des vœux du Maire, l'idée a été évoquée d'une participation des habitants à l'entretien des trottoirs. Le Maire précise que depuis l'interdiction des produits phytosanitaires le désherbage des trottoirs et parties gravillonnées posent un véritable problème d'entretien. Certaines communes, par arrêté, demandent aux administrés d'entretenir eux-mêmes le devant de leur propriété. L'idée émise lors des vœux est une possibilité que la commune examine avec intérêt, rien n'étant encore acté et les

modalités non encore retenues.

Bernard **PLÉAU**.

Le portail des services techniques a été déplacé, il est nécessaire de le repeindre. Le portail sera repeint en blanc et non en bleu « Marcilly » pour être en cohérence avec les huisseries de la salle des fêtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

La secrétaire de séance,

Isabelle **STUDER**.

